

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1: IDENTIFICATION

**Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette**

: **Traitement complet puissant pour carburant diesel**

**Code(s) du produit**

: Codes de produit USA: 00343, 90343, 00344, 00345, 00317, 90317  
Codes de produit canadien: 00420, 90420

**Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation**

: Traitement pour carburant diesel. . Pas de restrictions connues sur l'utilisation.

**Famille chimique**

: Mélange.

**Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:**

**FPPF Chemical Company, Inc.**

117 West Tupper Street  
Buffalo, NY, USA 14201

Numéro de téléphone du fabricant

: 1-800-735-3773

**No. de téléphone en cas d'urgence**

: Chemtrec 1-800-424-9300 (aux États-Unis); Chemtrec 703-527-3887 (extérieur des É.-U.).

**Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:**

Consulter le fabricant.

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification du produit chimique**

Liquide incolore à légèrement brumeux. Liquide couleur d'ombre. Légère odeur de pétrole.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

**Classification:**

Liquide inflammable- Catégorie 3

Toxicité aiguë, cutanée - Catégorie 4

Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 3 (vapeurs)

Corrosion cutanée/irritation - Catégorie 2

Domage/irritation de l'œil - Catégorie 2A

Toxicité par aspiration - Catégorie 1

Toxicité pour la reproduction-Catégorie 2 Développementale

Cancérogène - Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (effets narcotiques)

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (respiratoire)

**Éléments d'étiquetage**

*Pictogramme ( s) de danger*



*Mot indicateur*

DANGER!

*Mentions de danger*

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Liquide et vapeurs inflammables  
Nocif par contact avec la peau.  
Toxique par inhalation.  
Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Peut provoquer une somnolence et des vertiges.  
Susceptible de nuire au fœtus.  
Susceptible de provoquer le cancer.

### Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser un équipement de ventilation électrique et anti-explosion. Utiliser des outils anti-étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

En cas d'incendie, utiliser un brouillard d'eau, de la poudre chimique, du gaz carbonique ou de la mousse antialcool.  
En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef.

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

### Autres dangers

Aucune classe de danger définie par OSHA.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification:

Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.

Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration</u>
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	Solvant naphta (fraction des aromatiques) Solvant naphta (pétrole) aromatique léger	64742-95-6	<b>50.0 - 60.0</b>
Naphtalène	Boules antimites Flocons antimites Naphtalène	91-20-3	<b>0.1 - 0.9</b>
1,2,4-triméthylbenzène	Pseudocumène	95-63-6	<b>3.0 - 5.0</b>
Xylène (mélange d'isomères)	Diméthylbenzène Méthyltoluène Xylol	1330-20-7	<b>1.0 - 1.5</b>

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	Solvant naphta (fraction des aromatiques) Naphta aromatique lourd	64742-94-5	<b>0.5 - 2.0</b>
Triméthyl-1,3,5 benzène	mésitylène Triméthylbenzène	108-67-8	<b>1.5 - 3.5</b>
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	Acide nitrique, 2-éthylexyl ester Nitrate d'éthylhexyl	27247-96-7	<b>1.0 - 3.0</b>
triméthylbenzène	Triméthylbenzène (mélange d'isomères) Méthylxylènes	25551-13-7	<b>1.0 - 1.5</b>
cumène	Benzène isopropylique; Cumène, 2-phényl propane	98-82-8	<b>0.1 - 0.9</b>
éthylbenzène	Éthylbenzène Éthylbenzène	100-41-4	<b>0.1 - 0.5</b>
Éther monobutylique de l'éthylène glycol (EGMBE)	2-butoxy éthanol; EGBE; 2-butoxy-1-éthanol	111-76-2	<b>20.0 - 22.0</b>

Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

#### Description des premiers soins

- Ingestion* : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir. Danger d'aspiration. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le vomissement survient spontanément, garder la tête de la victime plus basse et vers l'avant afin de réduire le risque d'aspiration.
- Inhalation* : EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air frais et garder en position confortable pour respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène.
- Contact avec la peau* : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux* : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- Nocif par contact avec la peau. Risque d'être absorbé par la peau, produisant des symptômes semblables à l'ingestion ou l'inhalation.
- Toxique par inhalation. Les symptômes peuvent inclure la toux, la suffocation et le cornage. Peut provoquer une diminution de la capacité respiratoire et des atteintes aux poumons.
- Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons et de l'enflure.
- Provoque une sévère irritation des yeux. Symptômes peuvent inclure rougeurs, douleur, larmolement et conjonctivite.
- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Le danger d'aspiration - le matériel peut causer l'inflammation ou les dommages du poumon s'il entre des poumons par le vomissement ou l'avalé. Les symptômes comprennent la toux, l'essoufflement et une respiration sifflante.
- Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure l'irritation des voies respiratoires supérieures, la toux et des difficultés respiratoires.
- Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central.
- Susceptible de provoquer le cancer. Les symptômes peuvent inclure une toux persistante, un essoufflement, des crachats de sang et une respiration sifflante.
- Susceptible de nuire au fœtus. Les symptômes peuvent inclure une réduction du poids fœtal, l'ossification retardée et des effets comportementaux persistants.

Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie et les reins, comme l'augmentation du poids des organes. Une surexposition chronique au 2-butoxyéthanol peut causer des dommages au foie, aux reins et au sang, selon des données sur les animaux. Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Un examen médical immédiat est requis. Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

*Agents extincteurs appropriés*

- : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

*Agents extincteurs inappropriés*

- : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : Liquide et vapeurs inflammables Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.  
Peut accumuler de l'électricité statique par débit ou par agitation. Après un entreposage prolongé, des peroxydes explosifs peuvent se dégager en présence d'air. Les vapeurs peuvent se déplacer à une distance considérable vers des sources d'ignition et causer un retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les secteurs les plus bas. Le produit risque de flotter et de s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

### Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Liquides inflammables - Catégorie 3

### Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone. Hydrocarbures polycycliques aromatiques. Hydrocarbures réactifs. oxydes d'azote. Aldéhydes. Autres vapeurs et fumées irritantes.

### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

*Équipement de protection pour les pompiers*

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- : Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive.

### *Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie*

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Empêcher l'eau d'écoulement provenant de l'extinction d'un feu ou de dilution de s'infiltrer dans les égouts, les drains, les réserves d'eau potable ou tout autre cours d'eau naturel. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE

### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### **Précautions pour la protection de l'environnement**

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltrer dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Si nécessaire, endiguer bien en avant du déversement afin d'éviter que l'eau d'écoulement ne s'infiltrer dans les drains, les égouts, tout autre cours d'eau naturel ou les sources d'eau potable.

### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- : Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour un déversement de liquides: absorber avec une matière inerte et non combustible comme le sable, pour ensuite la déposer dans des contenants adéquats. Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure. Mettre à la terre contenants et équipements de transfert pour éviter l'accumulation de statique. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Contacter les autorités locales compétentes.

### **Méthodes spéciales d'intervention antidéversement**

- : En cas d'accident durant le transport aux États-Unis communiquez avec CHEMTREC au 1-800-424-9300 ou International au 1-703-527-3887. Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8802).

Quantité rapportable (RQ) US CERCLA:

Naphtalène (100 lbs / 45,4 kg)

xylène (100 lbs / 45,4 kg)

cumène (5000 lbs / 2270 kg)

éthylbenzène (1000 lbs / 454 kg)

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

- : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser un équipement de ventilation électrique et anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Laver soigneusement après manipulation. Ne pas ingérer. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Conditions d'un stockage sûr

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Après un entreposage prolongé, des peroxydes explosifs peuvent se dégager en présence d'air. L'ensoleillement direct ou la chaleur peut accélérer la production de peroxydes. Le taux de formation de peroxyde est inconnu. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

**Substances incompatibles** : Oxydants forts, Acide perchlorique, Bases .

### SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<b>Limites d'exposition:</b>				
<b>Nom chimique</b>	<b>ACGIH TLV</b>		<b>OSHA PEL</b>	
	<b>TWA</b>	<b>STEL</b>	<b>PEL</b>	<b>STEL</b>
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	P/D	P/D	P/D	P/D
Naphtalène	10 ppm (peau)	P/D	10 ppm ; 50 mg/m <sup>3</sup>	15ppm; 75mg/m <sup>3</sup>
1,2,4-triméthylbenzène	25 ppm (isomères de triméthylbenzène)	P/D	25 ppm (isomères de triméthylbenzène) (limite finale)	P/D
Xylène (mélange d'isomères)	100 ppm	150 ppm	100 ppm (435 mg/m <sup>3</sup> )	P/D
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	P/D	P/D	500 ppm (comme les distillats de pétrole, le naphte)	P/D
Triméthyl-1,3,5 benzène	25 ppm (isomères de triméthylbenzène)	P/D	25 ppm (isomères de triméthylbenzène) (limite finale)	P/D
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	P/D	P/D	P/D	P/D
triméthylbenzène	25 ppm	P/D	25 ppm (limite finale)	P/D
cumène	50 ppm	P/D	50 ppm ; 245 mg/m <sup>3</sup> (Peau)	P/D
éthylbenzène	20 ppm	P/D	100 ppm (435 mg/m <sup>3</sup> )	125ppm (545mg/m <sup>3</sup> )
Éther monobutylique de l'éthylène glycol (EGMBE)	20 ppm	P/D	50 ppm (peau)	P/D

### Contrôles de l'exposition

#### Ventilation et mesures d'ingénierie

: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Utiliser un équipement de ventilation électrique et anti-explosion. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- Protection respiratoire** : Si les mesures d'ingénierie ne sont pas adéquates et des pratiques de travail ne sont pas efficaces dans l'exposition de contrôle à ce matériel, portent alors la protection respiratoire approuvée appropriée. Si la limite d'exposition TLV est dépassée, un respirateur homologué NIOSH/MSHA est conseillé. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.
- Protection de la peau** : Porter des gants/des vêtements de protection. Utiliser des vêtements résistants comme une combinaison, un tablier et des bottes, s'il y a un risque d'exposition au produit afin d'éviter tout contact. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discutée avec le fournisseur de gants de protection.
- Protection des yeux/du visage** : Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Des lunettes à coques anti-éclaboussures sont recommandées. Un écran facial complet peut également être nécessaire.
- Autre équipement de protection** : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.
- Considérations générales d'hygiène** : Éviter de respirer la brume ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Apparence** : Liquide ambré clair à légèrement voilé.
- Odeur** : Odeur de solvant.
- Seuil olfactif** : P/D
- pH** : P/D
- Point de fusion/point de congélation** : P/D
- Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** : >149°C / 300°F
- Point d'éclair** : 48.3°C / 119°F
- Point d'éclair, méthode** : Coupelle fermée, Tag
- Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)** : Plus lent que l'acétate de n-butyle
- inflammabilité (solide, gaz)** : S/O
- Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)** : P/D
- Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)** : P/D
- Propriétés comburantes** : Aucun à notre connaissance.
- Propriétés explosives** : P/D
- Tension de vapeur** : <4mm Hg @ 20°C
- Densité de vapeur** : >1
- Densité relative / Poids spécifique** : 0.891
- Solubilité dans l'eau** : Partiellement soluble.
- Autres solubilité(s)** : P/D
- Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile** : P/D
- Température d'auto-inflammation** : P/D

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Température de décomposition

: P/D

### Viscosité

: P/D

### Matières volatiles (% en poids)

: 90%(approximativement)

### Composés organiques volatils (COV)

: P/D

### Pression absolue du récipient

: S/O

### Distance de projection de la flamme

: S/O

### Autres observations physiques/chimiques

: Aucun rapporté par le fabricant.

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité** : N'est normalement pas réactif.

**Stabilité chimique** : Stable dans des conditions normales.

### Risque de réactions dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques. Risque de produire des peroxydes explosifs durant une exposition continue à l'air et à la chaleur. Le taux de formation de peroxyde est inconnu.

### Conditions à éviter

: Tenir à l'écart des étincelles, des flammes et de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

### Matériaux incompatibles

: Oxydants forts, Acide perchlorique, Bases .

### Produits de décomposition dangereux

: Aucun rapporté par le fabricant. Se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

## SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Information sur les voies d'exposition probables:

**Voies d'entrée - inhalation** : OUI

**Voies d'entrée - peau et yeux** : OUI

**Voies d'entrée - ingestion** : OUI

**Voies d'exposition - absorption cutanée**

: OUI

### EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

#### Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

##### *Signes et symptômes - Inhalation*

: Toxique par inhalation. L'inhalation risque de causer une irritation respiratoire et la dépression du système nerveux central. Les symptômes incluant: Irritation respiratoire supérieure, toux, éternuement, démarche ébrieuse, vertige, somnolence, difficulté à articuler. nausée et possiblement la dépression du système nerveux.

##### *Signes et symptômes - ingestion*

: L'ingestion risque d'irriter le tube digestif et de causer la nausée, le vomissement et la diarrhée. Produit des symptômes semblables à ceux de l'inhalation. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Le danger d'aspiration - le matériel peut causer l'inflammation ou les dommages du poumon s'il entre des poumons par le vomissement ou l'avalé. Les symptômes comprennent la toux, l'essoufflement et une respiration sifflante.



## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

*Signes et symptômes - peau* : Nocif par contact avec la peau. Risque d'être absorbé par la peau, produisant des symptômes semblables à l'ingestion ou l'inhalation.

Provoque une irritation cutanée. Les symptômes incluant: Sécheresse, démangeaisons, craquèlement, brûlures, rougeurs et enflure.

*Signes et symptômes - yeux* : Provoque une sévère irritation des yeux. Symptômes peuvent inclure rougeurs, douleur, larmoiement et conjonctivite.

### Risque d'effets chroniques sur la santé

: Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau. Une surexposition chronique au 2-butoxyéthanol peut causer des dommages au foie, aux reins et au sang.

### Mutagénicité

: N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

### Cancérogénicité

: Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification Cancérogénicité - Catégorie 2 Susceptible de provoquer le cancer.

Contient de la naphthaline. La naphthaline est classée comme cancérogène Group 2B par IARC et Group 2 (Reasonably anticipated) par NTP.

Contient de l'éthylbenzène. L'éthylbenzène est classé comme cancérogène (Group 2B) par IARC et (Category A3) par ACGIH.

Contiens du cumène. Le cumène est classé comme étant un possible cancérogène par IARC (Groupe 2B).

### Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B Susceptible de nuire au fœtus. Développementale

Contient xylène (isomères mélangés) Le xylène peut causer des effets fétoxiqes (poids réduit à la naissance, ossification retardée, effets sur le comportement) à des doses non toxiques pour la mère, selon des études animales.

**Sensibilisation à la matière** : N'est pas sensé être un sensibilisateur cutané. Ne devrait pas être un sensibilisant respiratoire.

### Effets spécifiques sur organes cibles

: Yeux, peau, système respiratoire, appareil digestif, système nerveux central, système sanguin.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

N'est pas classifié en termes de toxicité spécifique pour les organes cibles, (exposition répétée).

### Maladies aggravées par une surexposition

: L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes.

### Substances synergiques

: Aucun rapporté par le fabricant.

### Données toxicologiques

: Les valeurs ETA calculées pour cette matière sont:

ETA orale = 2441.9mg/kg

ETA cutanée= 1036.5mg/kg

ETA inhalation (vapeurs) =6.5mg/L/4H

ETA inhalation (brouillards) = 1005.9mg/L/4H

Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<b>Nom chimique</b>	<b>CL50(4hr)</b> <b>inh. rat</b>	<b>DL50</b>	
		<b>(Oral, rat)</b>	<b>(cutané, lapin)</b>
Solvant naphtha (fraction des aromatiques légers)	>17.7mg/L/4H (vapeur)	8400 mg/kg	>3160 mg/kg
Naphtalène	Pas d'information disponible.	490 mg/kg	>20,000 mg/kg
1,2,4-triméthylbenzène	18 mg/L	5000 mg/kg	> 3160 mg/kg
Xylène (mélange d'isomères)	6350 ppm (27.6 mg/L) (vapeurs)	3253 mg/kg	12 180 mg/kg
Solvant naphtha (fraction des aromatiques lourds)	> 17.1 mg/L/4 heures	> 6000 mg/kg	> 3160 mg/kg
Triméthyl-1,3,5 benzène	24 mg/L (vapeur)	23 000 mg/kg	> 3160 mg/kg
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	> 14 mg/L	> 9600 mg/kg	> 4800 mL/kg
triméthylbenzène	18 - 24 mg/L (vapeur)	8970 mg/kg	> 3160 mg/kg
cumène	8000 ppm; (39 mg/L) (vapeur)	2260 mg/kg	10 627 mg/kg
éthylbenzène	4000 ppm (17.4 mg/L) (vapeur)	3500 mg/kg	15 380 mg/kg
Éther monobutylique de l'éthylène glycol (EGMBE)	450 ppm (2.175 mg/L)	530 mg/kg	400 - 500 mg/kg

### Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

## SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

### Données Écotoxicité:

<b>Composants</b>	<b>No CAS</b>	<b>Toxicité pour les poissons</b>		
		<b>CL50 / 96h</b>	<b>NOEL / 21 jour</b>	<b>Facteur M</b>
Solvant naphtha (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	9.22 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).
Naphtalène	91-20-3	0.96 mg/L (saumon rose)	0.12mg/L (40 jours) (saumon rose)	Aucun(e).
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	7.72 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	8.2 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).
Solvant naphtha (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	3.6 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	12.52 mg/L (poisson rouge)	P/D	Aucun(e).
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	2 mg/L (poisson zèbre)	P/D	Aucun(e).
triméthylbenzène	25551-13-7	7.72 mg/L (Vairon à grosse tête) (Références croisées)	P/D	Aucun(e).
cumène	98-82-8	4.5 mg/L (truite arc-en-ciel)	0.38mg/L QSAR	Aucun(e).
éthylbenzène	100-41-4	4.2 mg/L (truite arc-en-ciel)	1.13 mg/L(30 jours)	Aucun(e).
Éther monobutylique de l'éthylène glycol (EGMBE)	111-76-2	1490 mg/L (crapet à oreilles bleues)	>100mg/L (poisson zèbre)	Aucun(e).

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	6.16 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Naphtalène	91-20-3	3.4 mg/L (Puce d'eau)	0.6mg/L	Aucun(e).
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	3.6mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	3.2 - 9.56 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	1.1 mg/L (Puce d'eau)	P/D	Aucun(e).
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	6 mg/L (daphnie magna)	0.4mg/L	Aucun(e).
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	> 12.6 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
triméthylbenzène	25551-13-7	2.7 mg/L (daphnie magna) (Références croisées)	0.4 mg/L (Références croisées)	Aucun(e).
cumène	98-82-8	2.14 mg/L/24hr (daphnie magna)	0.35mg/L	Aucun(e).
éthylbenzène	100-41-4	1.81 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Éther monobutylique de l'éthylène glycol (EGMBE)	111-76-2	835mg/L Daphnia magna	100mg/L Daphnia magna	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	P/D	P/D	P/D
Naphtalène	91-20-3	0.4mg/L/72hr (Diatomée marine)	P/D	Aucun(e).
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	2.356mg/L/96hr QSAR	P/D	Aucun(e).
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	3.2 - 4.9 mg/L/72hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	7.2 mg/L/72 heures (algues vertes)	0.22 mg/L/72 heures (algues vertes)	Aucun(e).
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	3.191 mg/L/96hr (algues vertes) (QSAR)	P/D	Aucun(e).
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	1.57 mg/L/72hr (algues vertes)	12.6 mg/L/72hr	Aucun(e).
triméthylbenzène	25551-13-7	5.7 mg/L/72hr (algues vertes) (Références croisées)	0.38 mg/L/72hr (Références croisées)	Aucun(e).
cumène	98-82-8	1.29 mg/L/72hr (algues vertes)	0.73mg/L	Aucun(e).
éthylbenzène	100-41-4	3.6 mg/L/96hr (algues vertes)	3.4 mg/L/96hr	Aucun(e).
Éther monobutylique de l'éthylène glycol (EGMBE)	111-76-2	911mg/L/72hr (algues vertes)	286mg/L (algues vertes)	Aucun(e).

### Persistance et dégradabilité

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Les ingrédients suivants sont considérés comme étant facilement dégradables: 2-butoxyéthanol

### Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers) (CAS 64742-95-6)	2.1 - 6(calculé)	10 - 2500
Naphtalène (CAS 91-20-3)	3.7	427
1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)	3.78	31 - 275
Xylène (mélange d'isomères) (CAS 1330-20-7)	3.12 - 3.2	50 - 58
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds) (CAS 64742-94-5)	2.9 - 6.1	Pas d'information disponible.
Triméthyl-1,3,5 benzène (CAS 108-67-8)	3.6 - 3.93	23 - 328
Nitrate d'éthyl-2 hexyle (CAS 27247-96-7)	5.24	Pas d'information disponible.
triméthylbenzène (CAS 25551-13-7)	3.63	42 - 328
cumène (CAS 98-82-8)	3.55 à 23 °C	224
éthylbenzène (CAS 100-41-4)	3.15	1.1 - 1.5
Éther monobutylique de l'éthylène glycol (EGMBE) (CAS 111-76-2)	0.81 à 25 °C	0.97

**Mobilité dans le sol** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**Effets nocifs divers sur l'environnement**

: Les caractéristiques écologiques de ce produit n'ont pas été entièrement analysés. Contient une matière qui risque d'être nocive pour l'environnement. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

### SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

**Manipulation en vue de l'élimination**

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.


**Méthodes d'élimination**

: Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.


**RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)**

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Les États-Unis (DOT)	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphta aromatique; Triméthylbenzène)	3	III	

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<b>Les États-Unis (DOT)</b>	Non réglementé pour expédition terrestre ou ferroviaire si emballé dans des petits contenants (450 L / 119 Gallons ou moins chacun). Se référer à la Section 173.150 du 49 CFR.				
<b>Informations supplémentaires</b>	Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG.				
<b>Canada (TMD)</b>	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphta aromatique; Triméthylbenzène)	3	III	
<b>Canada (TMD)</b>	Cette matière peut être expédiée comme une matière non réglementée lorsqu'elle est placée dans un petit contenant (<450 Litres) tout en respectant les exigences de l'article 1.33 du TMD.				
<b>Informations supplémentaires</b>	Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG.				

### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flammes nues. - Ne pas fumer.

### Dangers pour l'environnement

- : Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- : Pas disponible.

## SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

### Renseignement fédéral É.-U. :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	oui	P/D	S/O	non	N/Ap
Naphtalène	91-20-3	oui	100 lb/ 45.4 kg	P/D	oui	0.1%
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	oui	P/D	S/O	oui	1%
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	oui	100 lb/ 45.4 kg	S/O	oui	1%
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	oui	P/D	P/D	non	N/Ap
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	Oui	S/O	S/O	Non	No
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	oui	S/O	S/O	non	N/Ap
triméthylbenzène	25551-13-7	Oui	S/O	S/O	Non	No
cumène	98-82-8	oui	5000 lb/ 2270 kg	S/O	oui	1%
éthylbenzène	100-41-4	Oui	1000 lb/ 454 kg	S/O	Oui	Yes
Éther monobutylique de l'éthylène glycol (EGMBE)	111-76-2	oui	P/D	S/O	non	N/Ap

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Risque d'incendie; Danger aigu pour la santé; Danger chronique pour la santé. Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extrêmement dangereux » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

### Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>California Proposition 65</u>		<u>Liste d'état "Right to Know"</u>					
		<u>Inscrit</u>	<u>Type de toxicité</u>	<u>CA</u>	<u>MA</u>	<u>MN</u>	<u>NJ</u>	<u>PA</u>	<u>RI</u>
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	Non	N'est pas listée	NI	NI	NI	NI	NI	NI
Naphtalène	91-20-3	Non	Cancérogène	oui	oui	oui	oui	oui	oui
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	Non	N'est pas listée	NI	oui	oui	oui	oui	NI
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	Non	N'est pas listée	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	Non	N'est pas listée	NI	NI	NI	NI	NI	NI
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	Non	N'est pas listée	Oui	Oui	No	No	No	No
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	Non	N'est pas listée	NI	NI	NI	NI	NI	NI
triméthylbenzène	25551-13-7	Non	N'est pas listée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
cumène	98-82-8	Non	Cancérogène	oui	oui	oui	oui	oui	oui
éthylbenzène	100-41-4	Non	Cancérogène	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Éther monobutylique de l'éthylène glycol (EGMBE)	111-76-2	Non	N'est pas listée	oui	oui	oui	oui	oui	oui

### Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Classification SIMDUT: Voir Section 2.

### Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>European EINECS</u>	<u>Australia AICS</u>	<u>Philippines PICCS</u>	<u>Japan ENCS</u>	<u>Korea KECI/KECL</u>	<u>China IECSC</u>	<u>NewZealand IOC</u>
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	265-199-0	Present	Présent	(9)-1698	KE-31662	Present	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
Naphtalène	91-20-3	202-049-5	Present	Présent	(4)-311	KE-25545	Present	HSR001287
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	202-436-9	Present	Présent	(3)-7; (3)-3427	KE-34410	Present	HSR001382
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	215-535-7	Present	Présent	(3)-60; (3)-3	KE-35427	Present	HSR000983
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	265-198-5	Present	Présent	(3)-7	KE-31656	Present	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	203-604-4	Present	Présent	(3)-7; (3)-3427	KE-34411	Present	HSR001229

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	248-363-6	Present	Présent	(2)-3598	KE-13803	Present	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
triméthylbenzène	25551-13-7	247-099-9	Present	Présent	(3)-7; (3)-3427	KE-34408	Present	Peut être utilisé en tant que composant dans un produit couvert par un standard de groupe mais n'est pas approuvé pour une utilisation en tant que produit chimique individuel.
cumène	98-82-8	202-704-5	Present	Présent	(3)-32; (3)-22	KE-23957	Present	HSR001184
éthylbenzène	100-41-4	202-849-4	Present	Présent	(3)-60; (3)-28	KE-13532	Present	HSR001151
Éther monobutylique de l'éthylène glycol (EGMBE)	111-76-2	203-905-0	Present	Présent	(7)-97; (2)-407	KE-04134	Present	HSR001154

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

**Légende**

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
 ETA: Estimation toxicité aiguë  
 AICS: inventaire australien des Substances Chimiques  
 CA: California  
 CAS: Chemical Abstract Services  
 CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980  
 CFR: Code of Federal Regulations  
 SNC: Système nerveux central  
 ACNOR: Association canadienne de normalisation  
 DOT: Department of Transportation  
 CE50: Concentration effective 50%.  
 EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes  
 CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques  
 EPA: Environmental Protection Agency  
 HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)  
 HSDB: Hazardous Substances Data Bank  
 CIRC: Centre international de recherche sur le cancer  
 Inh: Inhalation  
 IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses  
 KECL Coréen : substances chimiques existantes Inventaire  
 KECL Coréen : produits chimiques existants Liste  
 CL: Concentration létale  
 DL: Dose létale  
 MA: Massachusetts  
 MN: Minnesota  
 MSHA: Mine Safety and Health Administration  
 S/O: Sans objet  
 P/D: Pas disponible  
 NFPA: National Fire Protection Association  
 NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health  
 NOEC: Concentration sans effet observé

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie  
NJ: New Jersey  
NOEC: Concentration sans effet observé  
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
PA: Pennsylvania  
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)  
PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques  
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act  
RI: Rhode Island  
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances  
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act  
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)  
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada  
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)  
TPQ: Threshold Planning Quantity  
TSCA: Toxic Substance Control Act  
TWA: Moyenne pondérée dans le temps  
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

### Références

- : Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST), base de données CCHSTInfoWeb, 2010 (CHEMINFO, HSDB et RTECS).
- OCDE - Le portail mondial de l'information sur les substances chimiques - portail eChem 2015
- Agence européenne des produits chimiques, de la législation de classification 2015
- Fiche signalétique du fabricant
- L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

### Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 07/06/2015

### Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

<p><b><u>Préparée pour:</u></b> FPPF Chemical Company, Inc. 117 West Tupper Street Buffalo, NY, USA 14201 Telephone: 1-800-735-3773 Adresser toutes les requêtes à FPPF Chemical Company.</p>	
<p><b><u>Préparée par:</u></b> ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) <a href="http://www.thecompliancecenter.com">http://www.thecompliancecenter.com</a></p>	

### DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc en utilisant l'information fournie par FPPF Chemical Company, Inc. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et FPPF Chemical Company, Inc. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc et FPPF Chemical Company, Inc.

**FIN DU DOCUMENT**